

LE SILENCE N'AURA PAS LE DERNIER MOT

Si l'été est souvent synonyme de vacances et de quiétude, cette année, ça n'a pas été le cas pour nos organismes. En effet, depuis le 27 juin dernier, le Conseil Sud est rentré dans une période de turbulences qui vient confirmer, une fois de plus, le malaise qui affecte depuis plus d'une décennie notre profession.

Aujourd'hui, on se demande comment la profession, dont l'organisation était jadis donnée en exemple, en est arrivée là... Cette situation n'a fait qu'empirer et si les pharmaciens fabricants-répartiteurs et les pharmaciens biologistes ont quant à eux réussi à constituer les bureaux de leur Conseil de l'ordre au forceps, le Conseil Régional des Pharmaciens d'Officine du Nord (CRPON) n'a toujours pas organisé ses élections. Sans compter que le bureau du Conseil Régional des Pharmaciens d'Officine du Sud (CRPOS), qui vient à peine d'être constitué, fait déjà l'objet de contestations de la part du président sortant, de la commission électorale et de certains candidats. Pourtant, et malgré la tension qui prévalait, ces élections avaient plutôt bien commencé. La présentation des rapports moral et financier a constitué une première. Malheureusement, ceci n'a pas suffi à faire oublier aux candidats certaines dérives propres à nos élections. C'est ainsi que le vote par correspondance, qui devrait être une exception prévue par le législateur pour permettre aux pharmaciens éloignés d'exprimer leur vote, est devenu la règle. La composition de la commission électorale est également sujette à contestation puisqu'elle est exclusivement formée de conseillers, ce qui favorise ces derniers par rapport aux autres candidats qui n'ont de ce fait aucun droit de regard sur le déroulement des élections.

Aujourd'hui, deux issues semblent se profiler à l'horizon :

- soit la composition du bureau sera entérinée et les plaignants devront s'armer de patience et attendre que le tribunal tranche dans cette affaire ;
- soit les élections du 27 juin seront annulées et d'autres seront organisées, probablement suivant des modalités similaires...

Aussi, peut-on espérer que les pharmaciens et leurs responsables prendront la mesure de la gravité de la situation que vit la profession ? Sinon, seul un coup de pouce de l'Administration pourrait nous aider à mettre fin à cet état de fait qui n'a que trop duré.

Abderrahim Derraji

